Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260623-DEL20260623F-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du mardi 23 juin 2026
Délibération

DÉLIBÉRATION 20260623f - Révision des tarifs périscolaires pour 2026-2027

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 23 juin à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 16 juin 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 14 **Votants :** 19

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; M. DUPUIS Matthieu, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. RAOUL Pierre, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MABIRE Adrien, Mme GUILLOU Morgane, Mme VÉDRENNE Clémence, M. LE MANAC'H David, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme MORVAN Sonia (procuration à Francine CHAUVEL), M. DUPUIS Matthieu (procuration à Sylvain CAMUS), Mme ANTONA (procuration à David LE MANAC'H), M. BOSC Dominique (procuration à Olivier NAULET), M. MARC Hubert (procuration à Morgane GUILLOU).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LE MANAC'H David.

***

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer les tarifs pour les services périscolaires pour l'année 2026-2027, applicables au 01/09/2026.

Il indique que le dispositif « cantine à 1€ » est maintenu pour cette année scolaire, toujours pour les familles ayant un quotient familial inférieur à 1 000.

Il propose également d'appliquer un tarif en baisse pour la garderie, conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, pour les familles de Ploulec'h ayant un quotient familial inférieur à 1 000 (de 0,57€ en 2025-2026 à 0,30€ pour la 1ère ½h de l'après-midi et de 0,25€ à 0,10€ pour les autres ½h).

Considérant les avis favorables à l'unanimité de la commission 2 « finances » en date du 15 juin 2026 et de la commission 3 (vie scolaire, enfance et jeunesse » du 5 juin 2026.,

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 19 pour,

APPROUVE les tarifs modifiés tels qu'annexés à la présente délibération.

PRÉCISE qu'en cas d'arrêt du dispositif d'État « cantine à 1€ » pour la tranche inférieure à 1 000, un retour aux tarifs antérieurs à l'année 2020-2021 devra être envisagé.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260623-DEL20260623F-DE

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS

